



Vevey, le 26 janvier 2017

## Interpellation : une opportunité à saisir ?

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,  
Madame la Syndique,  
Messieurs les Municipaux,

Cela n'aura échappé à personne, il y a une sacrée mise aux enchères en vue à Vevey. Au vu de la somme prévue, notamment en terme de rénovation et sans même parler du montant d'achat, c'est un propriétaire privé qui gagnera la mise aux enchères. Car même si le conseil communal pourrait théoriquement voter un montant maximum pour que la Municipalité participe à la vente aux enchères, cela reviendrait à jouer au poker en montrant ses cartes aux adversaires. Autrement dit, ce scénario est à oublier, raison pour laquelle je déplore qu'aucune discussion n'ait eu lieu en amont avec le propriétaire, avant que ces biens soient saisis. S'il y en a eu, je saurai gré à la Municipalité d'en informer le Conseil.

Reste une hypothèse que je pose ici avec beaucoup de conditionnel ; si la L3PL est acceptée le 12 février, que le règlement d'application se fait en très peu de temps, la Ville pourrait théoriquement se porter acquéreur une fois la mise aux enchères soldées et le montant connu avec le droit de préemption ?

Quoi qu'il en soit, la marche de manœuvre de la municipalité étant, semble-t-il, plutôt restreinte, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

- Est-ce que la Municipalité a eu des discussions avec le propriétaire avant que ces biens soient saisis ?
- Pourquoi le service du logement n'était pas au courant ?
  - Si c'est le cas, qu'attend la Municipalité pour mettre en place un observatoire du logement ?
- Est-ce que la Municipalité prendra contact avec le futur propriétaire, notamment en cas de demande LDTR, afin de s'assurer au mieux du maintien des locataires actuels ?
- D'une manière plus générale, est-ce qu'une réflexion est en cours sur les parcelles « disponibles » ou celles « prochainement disponibles », je pense par exemple à la Providence ? Le Conseil est d'ailleurs toujours en attente d'une réponse de la Municipalité suite à une interpellation déposée par le PS le 28 janvier 2016.

Nous remercions par avance la Municipalité pour sa réponse.

Au nom du groupe socialiste,

Julien Rilliet